







A retenir

- OÏDIUM** La maladie progresse uniquement sur les parcelles déjà atteintes qui sont à surveiller.
- MILDIU** Le vignoble reste sain.
- VERS DE LA GRAPPE** Pensez à changer vos capsules à partir de la fin de la semaine.
- RÉGLEMENTATION** : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 12 au 17 juillet 2011 (Prévisions Météo France)

	Mar 12	Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17
Températures	19 27	14 21	14 26	14 28	14 27	13 25
Tendances	 Averses orageuses et risque de grêle	 Averses				 Faibles averses

STADES PHENOLOGIQUES

Le stade fermeture de la grappe (stade 33) est atteint en toutes situations. On n'observe toujours pas de signe de démarrage de véraison, même sur les cépages précoces.

MILDIU

• Situation au vignoble

- x **Zone Gascogne – St Mont** : Le vignoble est sain. Les anciennes taches sont sèches. Seule la parcelle témoin non traitée de Salles d'Armagnac montre une évolution : on observe des repiquages importants à partir d'anciennes taches qui sont restées sporulantes. On ne note pas d'évolution sur les autres témoins.
- x **Zone Madiran** : On observe quelques repiquages à partir de taches anciennes sur les parcelles précédemment contaminées (parcelles témoins, références et flottantes). Les parcelles qui étaient saines jusqu'à présent le restent.

• Données de la modélisation (Potentiel Système – IFV)

- x **Sur la zone Gascogne**, des pluies ont été recensées le 9 et le 10 juillet. Le cumul de ces deux jours varie de 10,5 mm à Mauléon à 21 mm à Gondrin. D'autres données recueillies hors du réseau de stations météo confirme l'hétérogénéité de cet épisode pluvieux :
Vic Fezensac : 5 mm, St Puy : 30 mm, Gondrin : 20 mm, Condom : 25 mm, Panjas : 10 mm, Le Houga : 5 mm.
- x **Sur la zone St Mont**, les pluies ont été hétérogènes mais n'ont été significatives que le 9 juillet : au minimum 4 mm ont été recensés à Beaumarchés et au maximum 19,6 mm à Corneillan.
- x **Sur la zone Madiran**, aucune pluie n'a été recensée à Montcaup, 8,5 mm ont été recensés le 9 juillet contre 1,8 mm à St Lanne.

Ces pluies ont engendré des contaminations de masse sur la quasi-totalité des secteurs.

La pression est toujours en hausse. Elle est faible à forte sur la zone Gascogne, moyenne à forte sur la zone St Mont et faible à moyenne sur Madiran.

La pression devrait devenir moyenne à forte sur la totalité des zones et des secteurs Et 5 mm environ suffiraient à engendrer de nouvelles contaminations de masse sur l'ensemble des secteurs.

Évaluation du risque : La pression reste moyenne à forte et les pluies annoncées pour cette semaine pourraient être à l'origine de nouvelles contaminations de masse. Cependant, compte tenu de l'absence de symptômes quasi généralisée et du stade avancé des grappes, le risque réel de contamination est faible et devrait se limiter à quelques taches sur les jeunes feuilles.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Au vignoble, les parcelles saines le restent mais la maladie continue de progresser légèrement sur les parcelles qui présentaient déjà des dégâts la semaine dernière. La fréquence d'attaque est hétérogène au sein des parcelles et on ne signale pas de cas d'attaques graves.

Au sein du réseau de parcelles témoin non traitées, la situation évolue lentement :

- **Témoin de Courrensan** : les foyers progressent, la fréquence sur grappes augmente et atteint 60 % (contre 10 % la semaine précédente) pour une intensité de 10 %
- **Témoin de Lagraulet** : apparition des premiers symptômes sur grappes, 4% de grappes atteintes, mais intensité très faible
- **Témoin de Larroque sur l'Osse** : la maladie évolue peu, 6 % des grappes sont atteintes et les foyers existants progressent (4% en intensité contre 0,4 % la semaine précédente)
- **Témoin de Caussens** : les dégâts d'oïdium semblent régresser : 80 % des ceps sont touchés mais la fréquence d'attaques sur grappes reste inférieure à 1 %
- **Témoins de St Lanne et Aurions** : la fréquence d'attaque reste très faible (inférieure à 1 % des grappes)

Évaluation du risque : La période de haut risque de contamination des grappes est terminée. Une surveillance spécifique jusqu'au stade véraison ne se justifie que sur les parcelles présentant déjà des dégâts sur grappes.

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

On observe toujours très peu de dégâts de perforations sur les baies.

• Données de la modélisation (Modèle Eudémis LOB version 2.0 - SRAL)

D'après le modèle les pontes et les éclosions sont terminées (95 à 98 % des éclosions ont déjà eu lieu). Les derniers adultes de la cohorte pourraient voler jusqu'au 18 juillet, mais leur capture resterait anecdotique. Le début du 3^e vol d'eudémis est modélisé entre le 23 et le 26 juillet (les périodes de temps moins chaud semblent retarder les délais simulés par le modèle).

Évaluation du risque : La période de risque de la deuxième génération est terminée.

Pensez à changer les capsules de vos pièges en fin de semaine

CICADELLE VERTE

• Situation au vignoble

Les populations larvaires se maintiennent dans la plupart des cas à des niveaux modérés (0 à 50 larves pour 100 feuilles sur la plupart des comptages). Mais on observe, localement, des cas de pullulation (jusqu'à 108 larves pour 100 feuilles sur une parcelle du secteur de Condom).

Évaluation du risque : Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés les années précédentes, surveillez l'évolution des populations

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

GALLES PHYLLOXÉRIQUES

• Éléments de biologie :

Depuis quelques années le puceron *Phylloxera vitifoliae* est présent sur quelques parcelles du vignoble sous sa forme gallicole. Sur la partie inférieure du limbe, la piqûre de *Phylloxera* provoque, par prolifération et épaissement des tissus, la formation de galles qui contiennent des poils épaissis, l'insecte et ses œufs. En sortant de ces galles, les larves peuvent former de nouvelles galles. Ces symptômes explosent au mois de juillet où les galles phylloxériques finissent par envahir l'ensemble du limbe des feuilles attaquées.

• Situation au vignoble :

Sur l'ensemble de la zone Gascogne, on observe quelques parcelles présentant des galles phylloxériques. Les parcelles atteintes l'étaient déjà l'année dernière, mais les dégâts s'amplifient cette année.

Évaluation de risque : Compte tenu de sa faible présence à l'échelle du vignoble, la nuisibilité du puceron phylloxéra reste faible.



© IFV Sud-Ouest
www.vignevin-sudouest.com

Galles phylloxériques



ESCA – BLACK DEAD ARM

• Situation au vignoble :

On observe toujours des dégâts réguliers de maladies du bois, avec des cas d'apoplexie qui ont été détectés tôt en saison (courant mai).

Sauvignon, Colombard et Cabernet sauvignon semblent être les cépages les plus exposés. Mais, les symptômes sont visibles sur tous les cépages.

Le prochain BSV Vigne Gascogne-St Mont-Madiran paraîtra le mardi 19 juillet.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par Agralia, la Cave des producteurs réunis, la Chambre d'Agriculture du Gers, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, Silos Vicois, Terres de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

L'application du **3^{ème} traitement obligatoire aduicide** doit avoir lieu **entre le 16 juillet et le 31 juillet 2011**.

La liste des communes concernées est disponible sur le site internet de la draaf :

<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>

rubrique Santé des animaux et végétaux / Surveillance du territoire / Bulletin de santé du végétal / Vigne.

Attention à bien respecter le délai avant récolte qui peut varier selon les spécialités commerciales.